



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220926-2022_09_073-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 20 septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis au centre socioculturel de Méry-ès-Bois, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 26 septembre 2022 **Délibération n° 2022-09-073**

Autorisation à signer les conventions de reprise avec les éco organismes agréés pour les nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 33

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Philippe RAGOBERT, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir à Mme Martine MALLET,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Marc-Antoine BAILBY a donné pouvoir à M. Frédéric BOUTEILLE,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Philippe RAGOBERT,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE.

Absents : Mme Florence LEDIEU et M. Joël COULON.

Secrétaire de séance : Mme Denise SOULAT.

Les filières à « Responsabilité Elargie du Producteur », dites « REP », permettent d'organiser la collecte et le traitement de certains flux de déchets via des éco-organismes agréés par l'Etat et financés au moyen d'écocontribution.

Les collectivités qui contractualisent avec les éco-organismes voient ainsi tout ou partie des frais de gestion liés à ces flux pris en charge par la filière REP.

A titre d'exemple pour la filière mobilier, la mise en place de la benne, la collecte et le traitement des déchets est intégralement pris en charge par l'éco-organisme ECOMOBILIER, et dans le même temps la collectivité reçoit des soutiens financiers pour chaque tonne collectée.

19 REP sont déjà mises en place, 5 sont en cours de déploiement et 4 sont à venir.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220926-2022_09_073-DE

L'efficacité de la REP ECODDS, qui a pu être déployée en 2022 sur le site de notre nouvelle déchèterie, se démontre comme suit : A fin août, les tonnages ci-dessous ont été déviés de la filière payante vers la filière REP, permettant, au vu des montants actuels de notre marché de collecte, une économie de fonctionnement de près de 15 900 €.

	Tonnages	PU HT	Total HT	Total TTC
01-Pâteux et solides inflammables	12,23	868,69	10 624,08	11 686,49
03-Aérosols	0,43	2 191,09	950,93	1 046,03
04-Autres DDS liquides	0,48	951,54	459,59	505,55
05-Phytoprotecteurs et biocides	0,56	2 237,36	1 259,63	1 385,60
06-Filtres à huile	0,17	526,52	91,61	100,78
07-Acides	0,07	1 386,25	99,81	109,79
08-Bases	0,06	1 386,25	84,56	93,02
09-Combustibles	0,11	3 782,50	412,29	453,52
12- Bidons vides de combustibles de chauffage	0,47	944,01	446,52	491,17
TOTAL ECODDS	14,599		14 429,03	15 871,94

Dans le même temps les tonnes de déchets hors filière REP ont coûté à la collectivité 16 900€.

Le déploiement avec effet rétroactif de la REP « huiles de vidanges » va permettre le remboursement de 800€ sur cette période ramenant les coûts de gestion à hauteur de 16 100€.

Le déploiement de la REP ECODDS a permis de diviser par deux les frais de gestion des déchets dangereux.

La collectivité a donc tout intérêt à favoriser le déploiement rapide des filières REP, c'est pourquoi il est proposé d'autoriser la Présidente à signer tous documents de contractualisation avec des éco-organismes et/ou des organismes coordonnateurs de filière dans le cadre du déploiement des filières REP.

Vu le programme de déploiement des différentes filières « Responsabilité Élargie des Producteurs » à venir,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 septembre 2022,

Considérant l'intérêt pour la collectivité à favoriser le déploiement rapide des filières REP,

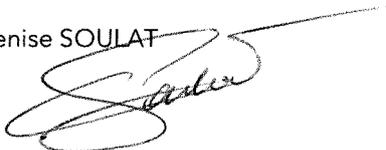
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents de contractualisation avec des éco-organismes et/ou les organismes coordonnateurs de filière dans le cadre du déploiement des filières REP.

Pour extrait conforme

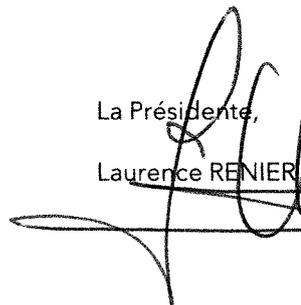
La secrétaire de séance,

Denise SOULAT



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/09/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes le 30/09/2022